



Mettre 2 personnes sous curatelle

Par **juju72**, le 14/11/2013 à 22:20

bonjour j'ai un beau père et une belle mère, ses enfants veulent un moyen de gérer leur budget ou la mettre sous curatelle car ma belle mère est une personne qui ne sait pas compter et n'a pas la valeur de l'argent, elle est créer beaucoup de dette au niveau du gaz, électricité, eau et magasin et mettre de voler des chèques à son fils et à d'autres personnes. je voudrais savoir si de voler de chèque et de l'argent sur les comptes ou portes monnaie peut être une maladie qui peut la rendre inapte à gérer son argent et de cacher les lettres (facture,etc) et mon beau père est un alcoolique et n'a plus de travail qui n'arrive plus à gérer sa femme qui ne travail pas non plus car elle lui cache plein de chose

mon problème s'est comment peut-on faire pour les mettre sous curatelle pour mieux gérer leur budget? car mon beau père va avoir du mal aller voir un psychologue

Par **Legalacte**, le 15/11/2013 à 15:23

Bonjour,

Vous devez faire une demande au Juges aux affaires familiales, qui ferra procéder à un examen clinique de vos beaux parent, avant d'autoriser la curatelle.

Par **Jibi7**, le 15/11/2013 à 16:37

parallèlement à l'expertise de l'état de santé des beaux parents, si vous êtes d'accord entre vous les enfants et bx enfants et s'il y en a un qui peut assumer la curatelle, vous pouvez vous constituer en "conseil de famille" et proposer un curateur (avec un suppléant si possible par précaution)

La décision prendra aussi en compte l'âge de vos beaux parents et la charge à gérer s'ils ont des biens etc..